Département d'Ille et Vilaine

MAIRIE

de

Extrait du Registre des dél CONSEIL MUNICIPAL du

Envoyé en préfecture le 22/10/2025 Reçu en préfecture le 22/10/2025 Publié le ID : 035-213501380-20251016-D143_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	11/10/2025
Date d'Affichage	11/10/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC.

Absent excusé:

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Absents:

Mme Sylvie COUPE Mr Patrick DEMARQUET

Madame Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°143-2025

Révision des tarifs 2026 pour le cimetière

Madame Stéphanie GARNIER, 2ème adjointe, indique que la commission des finances, réunie le 9 octobre 2025, a analysé les tarifs pratiqués en 2025 et propose le tableau tarifaire suivant :

Concessions 30 ans traditionnel et cinéraire	250 €
Concessions 50 ans traditionnel et cinéraire	400 €
Dépôt au caveau communal (forfait de 8 jours)	50 €
Jour supplémentaire	10 €
Jardin du souvenir sans plaque	50 €
Jardin du souvenir avec plaque	90 €
Dispersion des cendres (si pas prise en compte par les services funéraires)	40 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2025 Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dé de la conseil Municipal, à l'unanimité, dé de la conseil Municipal, à l'unanimité, de la conseil Municipal, d'unanimité, d'unanimité, d'unanimité, d'

- **DE MAINTENIR** les tarifs de l'année 2025

- **DE VALIDER** les tarifs à appliquer pour l'année 2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le Pour extrait conforme, Le registre dûment signé,

Le Maire.